

Notice d'information AIDE AU SOUTIEN SCOLAIRE

Année Scolaire 2023/2024

Conditions d'attribution

(sous réserve d'étude du dossier par le Pôle Action Sanitaire et Sociale) :

Cette aide permet aux bénéficiaires d'avoir accès à un dispositif de soutien scolaire tous niveaux d'études confondus :

- Remise à niveau, aide aux devoirs, préparation aux examens.

Deux types de soutien scolaire :

- Le soutien scolaire à domicile = professeur particulier.
- Le soutien scolaire **hors** domicile et/ou en ligne = cours collectifs, cours en ligne, stage intensif.
 - ⇒ Les 2 prestations sont **cumulables**.

En bénéficiant :

- Les ouvrants-droit (y compris orphelins) et les ayants-droit conjoints
- Les ayants-droit enfants âgés de **6 à 26 ans**

Remarque : Dans le cas d'un couple où les **deux** sont **ouvrants-droit**, chacun peut bénéficier pour leur(s) AD enfant(s) du soutien scolaire à domicile et/ou hors domicile (avec des factures différentes).
Le soutien scolaire en ligne étant un forfait annuel, il ne sera accordé qu'à l'un des deux OD.

Où retourner votre demande

Transmettez votre imprimé accompagné de tous les justificatifs demandés à votre CMCAS d'appartenance avant le **31 Août 2024** à l'adresse suivante :

CMCAS LORRAINE SUD/HAUTE-MARNE (255)

- Par Mail : lsh.m.cmcas@asmeg.org
- Sur votre lieu de proximité (Slvie – Point de Proximité)
- Par courrier postal : CMCAS LSHM – Pôle ASS – Centre d'Affaires Rives de Marne
5 Rue de l'Abbé Gruet – 52100 SAINT-DIZIER